



## Lettre aux Amis des Frères Carmes

Province d'Avignon-Aquitaine — Octobre 2008

### Des voies sûres pour rencontrer Dieu

Ce mois d'octobre est celui où nous célébrons liturgiquement les fêtes de la « petite Thérèse », le 1<sup>er</sup> du mois, et de la « grande Thérèse » exactement quinze jours après.

La mère et la fille sont inséparablement unies dans notre vénération, dans notre affection, et ce d'autant plus que notre Province carmélitaine d'Avignon-Aquitaine est officiellement placée sous la protection des deux Thérèses. Mais il ne servirait à rien de nous glorifier de ce double patronnage si nous ne cherchions à vivre de leurs doctrines spirituelles, qui ont valu à l'une et à l'autre le titre de « Docteur de l'Église ».

La doctrine et l'exemple de la Madre nous engagent à la vie d'oraison : « Ce dialogue d'amitié par lequel nous nous savons aimés » (*Livre de la Vie*, ch. 8, 5) ; l'enseignement de sa fille nous entraîne, à sa suite, dans ce qu'elle nomme sa « petite voie » : « la voie de la confiance simple et amoureuse », fondée sur la découverte et l'expérience de « la bonté, de l'amour miséricordieux de Jésus » si méconnus (*Lettre n°261, à l'abbé Bellière*).

Surtout, n'imaginons pas que cette spiritualité des deux Thérèses, ou celle des autres saints du Carmel, est destinée à une élite de « personnes spirituelles » et ne concerne pas le commun des « simples fidèles » ! leur doctrine est pour toute l'Église, pour tout le peuple de Dieu, dont tous les membres sont appelés à l'intimité avec Dieu. Comme l'a écrit avec conviction Mgr Claude Dagens, dans son beau livre intitulé *Méditation sur l'Église catholique en France : libre et présente* : « Il faut que la grande tradition de l'expérience spirituelle chrétienne apparaisse clairement comme accessible à tous. Il faut réveiller dans tout le peuple de Dieu le désir fort, le désir pur d'être non pas un peuple de gens parfaits, mais n peuple d'hommes et de femmes ordinaires que Dieu appelle à entrer dans son mystère et à en témoigner patiemment. »

Nul doute que Thérèse d'Avila comme Thérèse de Lisieux ne souscrivent à ce programme !

Fr Jean-Philippe – Montpellier

## Ordinations

Le samedi 6 septembre, à Toulouse, nous nous retrouvions nombreux, frères de la Province, religieux et religieuses de diverses communautés, amis des couvents, pour accompagner les frères Bruno-Marie, Yves-Marie et Maximilien-Marie au jour de leur ordination.

Grâce pour l'Église, qui reçoit de nouveaux ministres – les deux premiers sont désormais prêtres et Fr Maximilien-Marie diacre – pour que l'évangile soit annoncé ; grâce pour ceux à qui ils seront envoyés ; grâce, enfin, qui ne manque pas de leur profiter comme par surabondance : l'étroite collaboration avec le Seigneur dans le service de sa présence et son action salutaire, ne saurait laisser indemne ! Confions-les, ainsi que leurs nouveaux ministères, au Christ Bon Pasteur.

## Mission

Dans quelques semaines, Fr Raphaël-Marie, qui vient d'achever ses études à Toulouse, s'enverra pour la Colombie. Il y rejoindra une fondation de nos frères Colombiens située à Villa de Leyva, département de Boyaca.

Dans cette région très pauvre, les frères carmes – qui y ont leur noviciat – ont été conduits à s'engager auprès de la population, et tout particulièrement des enfants, au travers de diverses oeuvres d'accueil, d'alphabétisation, etc., et dont les personnes âgées et les enfants sont les premiers bénéficiaires. C'est dans le but d'étendre encore cette oeuvre que les soeurs du Carmel apostolique Notre-Dame de Bethléem ont fondé à leur tour, en 2005. Ceux qui fréquentent le couvent du Broussey les connaissent bien, puisqu'elles y rendent de nombreux services, tant à l'accueil qu'à la cuisine ou à l'hôtellerie.

Envoyé là-bas pour une dizaine de mois, Fr Raphaël-Marie aura l'occasion, dans une prochaine *Lettre*, de nous exposer plus en détails la présence et la mission du Carmel dans cette région.

Confions cette oeuvre et tous ceux qui y participent au Seigneur qui fait naître et fructifier la charité dans les coeurs.

## Comment nous aider

Vous pouvez adresser vos dons à l'économat provincial :

Don avec reçu fiscal : libellez votre chèque préférentiellement à l'ordre de « FNPSSCF » ou bien à l'ordre de la « Fondation des Monastères. » Sans reçu fiscal : libeller à l'ordre de la « Province d'Avignon Aquitaine. »

Dispositions fiscales : réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre don dans la limite de 422 euros. Au-delà, réduction de 60 % dans la limite de 20% du revenu net imposable.  
*Exemple : pour un don de 100 euros, vous pouvez déduire 66 euros du montant de vos impôts.*

Impôt sur la fortune : réduction d'impôt à hauteur de 75% du montant des dons, dans la limite de 50 000 euros.

*Exemple : pour un don de 100 euros, vous pouvez déduire 75% du montant de vos impôts.*

*Nota : Les avantages fiscaux ne sont pas cumulables*

Economat Provincial – Couvent des Carmes

10 bis rue Moquin-Tandon, 34090 MONTPELLIER

*Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec le frère économiste provincial au 04 99 23 24 96*